

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Aquitaine
7, rue Fénelon
33000 Bordeaux
05 57 30 08 00
aquitaine@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



COMMUNE DE CAPBRETON

Place Saint Nicolas
40130 Capbreton
05 58 72 10 09
accueil-mairie@capbreton.fr
www.capbreton.fr

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

l'église Saint Nicolas à Capbreton

Landes



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © © Commune de Capbreton - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Participez à la restauration de l'église Saint Nicolas de Capbreton !

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église Saint Nicolas est un édifice remarquable, situé dans le centre du bourg de Capbreton. Son plan est en croix latine, et une partie de sa construction remonte aux XVe et XVIe siècles (le porche et la tour). Une reconstruction est intervenue en 1865-1866 (la nef, le transept, le chœur et les chapelles) par l'architecte Ozanne puis dix ans plus tard par l'architecte Allard.

L'église ayant subi un incendie en 1570, il n'en restait plus que le clocher porche. En 1826, la tour qui servait de guet et d'amer pour les navires, datant de 1540, adossée au clocher, avait été reconstruite en forme de phare. Elle servira de poste d'observation pour les incendies de forêt à partir de 1919.

Des peintures murales monumentales de la fin du XIXe et début XXe siècle ornent les murs de la nef, du transept et de l'avant-choeur ainsi que le mur nord de la chapelle nord Saint Joseph. Elles ont été réalisées par des artistes-peintres de Capbreton, les frères Jules-Bertrand et Gaston Gélibert ou d'alentour, Claude Drouillard et Marcel-Louis Dillais.

L'église Saint Nicolas est inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 16 octobre 2000.

◆ ◆ LE PROJET

Ce projet s'inscrit dans la double volonté de restaurer le patrimoine culturel que représente l'église Saint Nicolas mais aussi l'ensemble des oeuvres et objets d'art recensés qui nécessitent des travaux de sauvegarde et de rénovation.

Il est en effet nécessaire de réaliser :

- des travaux sanitaires en urgence du bâti ;
- des travaux de restauration des peintures murales et des toiles du chœur ;
- des travaux de mise en valeur des peintures et des objets mobiliers de valeur se trouvant à l'intérieur de l'édifice.

◆ ◆ PROJET DE VALORISATION

La fréquentation importante de l'église (environ 20 000 visiteurs par an) et le dynamisme de la paroisse font de ce lieu, également, un site touristique prisé en bord d'océan. Les événements dans et autour de l'église sont nombreux et récurrents (ex : concerts liturgiques).

Montant des travaux	443 393 € HT
Objectif de collecte	80 000 €
Début des travaux	2nd semestre 2024

Credit photos © © Commune de Capbreton

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint Nicolas à Capbreton

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/100847

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Aquitaine (voir adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint Nicolas à Capbreton

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don, dans la limite de 1 000 € par an et de 66 % au-delà.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐

